



Notice d'emploi N° 8351 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Herbicide
Formulation:	SL concentré soluble dans l'eau
Teneur en substances actives:	29.1 % MCPA (340 g/l)
Nom UICPA:	(4-chloro-2-methylphenoxy)acetic acid; 3,6-dichloro-o-anisic acid

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Banvel M

Numéro d'homologation fédéral: D-2314	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 0023-00	Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Agro GmbH, Allemagne

Gabi Rasenunkraut-Vernichter

Numéro d'homologation fédéral: D-2320	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 0023-62	Titulaire de l'autorisation étranger: GABI-Biochemie Hüdersen, Rhodovi KG, Allemagne

Compo Rasenunkraut-Vernichter Banvel M

Numéro d'homologation fédéral: D-2317	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 0023-77	Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Agro GmbH, Allemagne

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
Prairies et pâturages	rumex	Concentration: 0.5 - 1 % Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: Traitement plant par plant avec pulvérisateur à dos.	1, 2
Prairies et pâturages	rumex	Concentration: 10 - 30 % Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: Traitement plant par plant; appareil de traitement (pinceau).	1, 2

Culture ornementale

gazon d'ornement et terrains
de sport

dicotylédones
Effet partiel:
bugle rampante, lierre terrestre, véronique à feuilles
de serpolet, véronique petit-chêne, fausse
germandrée, véroniques annuelles

Dosage: 4 l/ha
Application: pulvérisation ou arrosage.

3, 4, 5

Charges générales / agronomiques:

- 2 Pâturages ou fourrage (fourrage vert ou conservé) au plus tôt 3 semaines après traitement. Exception: pour les animaux qui ne produisent pas de lait, le délai d'attente est de 2 semaines.
- 3 2 traitements par parcelle et par année au maximum.
- 5 Ne pas utiliser l'année du semis.

Protection des utilisateurs:

- 1 Préparation de la bouillie: porter des gants + des lunettes de protection hermétiques ou une visière. Application de la bouillie: porter des gants de protection.
- 4 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

Tenir hors de portée des enfants.

- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.